



Fiche signalétique

Herbicide Velocity® SP

Cette fiche signalétique (FS) est conçue pour d'autres usages et NE REMPLACE NI NE MODIFIE L'ÉTIQUETTE APROUVÉE DU PRODUIT (qui accompagne et est fixée au contenant du produit). Cette FS fournit des renseignements importants quant à la santé, la sécurité et l'environnement, destinés aux employeurs, employés, répondants en cas d'urgence et autres personnes qui manipulent des quantités importantes du produit dans le cadre d'activités autres que l'usage du produit; l'étiquette quant à elle, fournit des renseignements spécifiques pour l'usage du produit en conditions normales.

L'usage, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont des activités réglementées par l'ARLA par le biais des étiquettes, en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette comprend tous les renseignements nécessaires et appropriés quant à l'usage, à l'entreposage et à l'élimination du produit. L'utilisation d'un pesticide de manière non-conforme aux dispositions de l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une violation des lois fédérales.

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit : Herbicide Velocity ® SP
N° VC : 1177
Article : 36250
N° enregistrement LPA : 28833

FABRICANT/DISTRIBUTEUR Valent Canada inc. 317 Chemin Pine Valley Kitchener, Ontario, N2P 2V5	TÉLÉPHONES EN CAS D'URGENCE URGENCE SANTÉ OU DÉVERSEMENT (24 H) : 1-800-682-5368 Transport (24 h) : CHEMTREC 1-800-424-9300 ou 1-202-483-7616
Renseignements sur le produit – produits agricoles : 1-800-682-5368	

Cette FS peut être obtenue sur notre site Internet (www.valent.com) ou en appelant au numéro ci-dessus (renseignement sur les produits).

2 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Poids (%)	Limites d'exposition ACGIH	Limites d'exposition OSHA	Limites d'exposition du fabricant
Bispyribac-sodium (Sel sodique de l'acide 2,6-bis((4,6-diméthoxy-2-pyrimidinyl)oxy)benzoïque)* (125401-92-5)	77 – 83	Aucune	Aucune	Voir les limites d'exposition de la réglementation
Autres ** (y compris les particuliers non classés autrement)	17 - 23	10 mg/m ³ PMT (particules inhalables); 3 mg/m ³ MPT (fraction respirable)	15 mg/m ³ MPT (poussières totales); 5 mg/m ³ MPT (fraction respirable)	Voir les limites d'exposition de la réglementation

* Ingrédient actif.

Téléphone en cas d'urgence : 1-800-682-5368
N° DE RÉVISION : 1

N° FS : CAN-0255
Date de révision : 03/04/2008

** Autres ingrédients gardés sous le sceau du secret commercial; comprennent toute substance qui n'est pas un ingrédient actif de ce produit. Certains d'entre eux peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas révélée car ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Ce document tient compte des risques associés aux autres ingrédients. Des renseignements plus spécifiques sur les autres ingrédients quant à la gestion des expositions, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenus auprès d'un médecin traitant ou d'une infirmière en appelant au **1-800-682-5368** (24 h).

3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des risques

Attention

- Cause une irritation modérée des yeux.
- Dangereux en cas d'ingestion ou en cas d'absorption par la peau.
- Éviter d'inhaler la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Garder hors de portée des enfants.

Risques pour la santé

Toxicité aiguë (principales voies d'entrée)

Signes et symptômes d'effets systémiques : Chez des animaux exposés à répétition à des fortes doses d'un produit similaire, le bispyribac-sodium technique, les signes de toxicité observés comprennent le vomissement, la salivation, des selles molles et une diminution de gain de masse corporelle.

Contact oculaire : D'après l'évaluation des ingrédients ou de produits similaires, ce produit peut causer une irritation cutanée mineure ou de courte durée. Les effets nocifs pour la santé redoutés à la suite d'une exposition peuvent comprendre la rougeur et l'œdème.

Contact cutané : D'après l'évaluation des ingrédients ou de produits similaires, ce produit peut causer une irritation cutanée mineure ou de courte durée. Les effets nocifs pour la santé redoutés à la suite d'une exposition peuvent comprendre la rougeur et un léger œdème. D'après l'évaluation des ingrédients ou de produits similaires, ce produit serait légèrement toxique en cas d'absorption cutanée.

D'après l'évaluation des ingrédients ou de produits similaires, ce produit ne devrait pas causer de réaction allergique cutanée.

Ingestion : D'après l'évaluation des ingrédients ou de produits similaires, ce produit serait légèrement toxique en cas d'ingestion.

Inhalation : D'après l'évaluation des ingrédients ou de produits similaires, ce produit serait légèrement toxique en cas d'inhalation. L'exposition à de fortes concentrations aériennes peut causer une irritation des voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre notamment, l'écoulement nasal, des maux de gorge, de la toux et des difficultés respiratoires.

Toxicité chronique (y compris la carcinogénéicité) : Des recherches effectuées avec le bispyribac-sodium technique chez des animaux de laboratoire démontrent que des expositions répétées et à fortes doses peuvent causer des modifications au niveau du foie, de la vessie, du canal cholédoque et des reins mais ne causent pas le cancer.

Effet sur le développement (anomalies congénitales) : Aucun effet sur le développement n'a été produit chez des animaux de laboratoire exposés au bispyribac-sodium technique, même aux doses qui se sont montrées toxiques pour l'animal gravide.

Effets sur la reproduction : Le bispyribac-sodium technique ne s'est pas révélé toxique pour la reproduction dans les études réalisées avec des animaux.

Problèmes de santé aggravés par l'exposition : Les personnes qui souffrent de problèmes du foie, des reins, du canal cholédoque ou de la vessie peuvent être plus sensibles aux effets toxiques engendrés par une exposition excessive.

Une discussion plus détaillée sur les données toxicologiques à la base de cette évaluation est donnée à la section 11. Les renseignements sur la réglementation se trouvent à la section 15.

4 : PREMIERS SOINS

TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : 1-800-682-5368

Avoir avec soi le contenant du produit ou l'étiquette lorsqu'on téléphone à un centre antipoison ou à un médecin ou que l'on se présente pour un traitement. Vous pouvez aussi appeler au **1-800-682-5368** pour obtenir des conseils de traitement d'urgence.

Contact oculaire : Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les cinq premières minutes, puis poursuivre le rinçage. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils de traitement. Si la victime peut avaler, lui faire boire un verre d'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'avis contraire de la part du centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Inhalation : Sortir la victime à l'air frais. Si elle a cessé de respirer, appeler le 911 ou une ambulance et commencer à lui donner la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement additionnels.

Notes au médecin : Aucune.

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair : Sans objet.
Température d'auto-ignition : Non disponible.
Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.
Limites d'inflammabilité (% dans l'air) : **Inférieure :** Sans objet
Limites d'inflammabilité (% dans l'air) : **Supérieure :** Sans objet

Classe NFPA :

Santé :	1
Inflammabilité :	1
Réactivité :	0
Spéciale :	Aucune

(Minime = 0, Léger = 1, Modéré = 2, Élevé = 3, Extrême = 4). Ces valeurs sont obtenues sur la base de jugements professionnels. Les valeurs n'étaient pas disponibles dans les lignes directrices ou les évaluations publiées par la National Fire Protection Association (NFPA).

Lutte contre les incendies : Les produits de combustion émanant d'incendies impliquant ce produit peuvent être toxiques. Éviter d'inhaler la fumée ou les brouillards. Éviter le contact personnel ou des équipements avec les retombées ou avec les eaux de ruissellement. Limiter la quantité d'eau utilisée pour éteindre le feu. Ne pas entrer dans un endroit clos sans être munis d'un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Contenir et isoler les eaux de ruissellement et les débris pour les éliminer de manière appropriée. Décontaminer l'équipement de protection personnel et l'équipement de lutte contre les incendies avant de les réutiliser. Lire ce document en entier.

Produits de combustion dangereux : La combustion produit normalement du dioxyde de carbone et de la vapeur d'eau et peut produire des oxydes d'azote. Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone.

6 : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

NUMÉRO VALENT EN CAS D'URGENCE : 1-800-682-5368
NUMÉRO CHEMTREC EN CAS D'URGENCE : 1-800-424-9300

SE CONFORMER AUX DIRECTIVES DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source du déversement si on peut le faire sans danger. Contenir le déversement pour prévenir une plus grande contamination du sol, des eaux de surface ou de l'eau souterraine. Pour de plus amples renseignements sur les mesures en cas de déversement, consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence.

DÉVERSEMENT SUR LE SOL :

CONFINEMENT : Réduire les poussières en suspension dans l'air. Éviter le ruissellement vers les bouches d'égout et les autres plans d'eau.

NETTOYAGE : Nettoyer immédiatement le déversement. Balayer ou ramasser le produit à l'aide d'un aspirateur et le placer dans un contenant pour déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau et du savon. Recueillir le liquide avec un absorbant et placer celui-ci dans un contenant pour déchets chimiques.

DÉVERSEMENT DANS L'EAU :

CONFINEMENT : Ce produit se répand ou se dissout dans l'eau. Arrêter la source du déversement. Contenir et isoler pour prévenir une plus grande contamination du sol, des eaux de surface ou de l'eau souterraine.

NETTOYAGE : Nettoyer immédiatement le déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte. Enlever l'eau contaminée pour la traiter ou pour l'éliminer.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'USAGER DOIT LIRE ET SE CONFORMER AUX PRÉCAUTIONS INSCRITES SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Garder les pesticides dans leur contenant original. Ne pas entreposer ou transporter près des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Ne pas contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux. Ne pas mettre de produit concentré dans des contenants prévus pour les aliments ou les breuvages. Ne pas diluer le produit dans des contenants prévus pour les aliments ou les breuvages. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons directs du soleil.

8 : MESURES DE CONTRÔLE ET DE PROTECTION EN CAS D'EXPOSITION

L'USAGER DOIT LIRE ET SE CONFORMER AUX PRÉCAUTIONS INSCRITES SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Yeux : Éviter tout contact de ce produit avec vos yeux. Le contact oculaire peut être évité par le port de lunettes protectrices.

Protection respiratoire : N'utiliser ce produit que dans les endroits bien ventilés. Si la ventilation ne permet pas de garder les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées, le port d'un appareil respiratoire approuvé est recommandé.

Protection de la peau : Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact cutané devrait être limité par le port de vêtements protecteurs, y compris des gants.

LIMITES D'EXPOSITION : Consulter la section 2.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Poudre (à la température ambiante)
Odeur :	Inodore
Point de fusion :	219,5 °C (le « Technique » se décompose)
Densité en vrac :	0,25 g/ml ou 15,6 lb/pi ³
Pression e vapeur :	6,7 mPa à 25 °C (Technique)
pH :	8,84 (1 % p/v dans l'eau, à 20 °C)
Données sur la corrosion :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	6,75 g/100 ml

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable à température ambiante normale.
Incompatibilité :	Ne réagit pas avec les agents oxydants ou réducteurs ni avec les agents extincteurs.
Propriétés d'oxydation ou de réduction :	Ne réagit pas avec l'eau, le phosphate de monoammonium, le zinc, ni avec le permanganate de potassium.
Explosibilité :	Aucune donnée disponible.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun appréhendé.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

L'information ci-dessous concerne le produit technique.

DL ₅₀ par voie orale (rat) :	Mâles : 4 111 mg/kg	Classe de toxicité EPA : III
	Femelles : 2 635 mg/kg	
DL ₅₀ par voie cutanée		

(lapin) :	> 2 000 mg/kg	Classe de toxicité EPA : III
CL ₅₀ par inhalation (rat) :	> 4,48 mg/kg	Classe de toxicité EPA : IV
Irritation des yeux (lapin) :	Légèrement irritant	Classe de toxicité EPA : IV
Irritation de la peau (lapin) :	Irritation mineure ou de courte durée	Classe de toxicité EPA : IV
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	Sensibilisant potentiel	Classe de toxicité EPA : Sans objet

TOXICITÉ DU BISPYRIBAC-SODIUM TECHNIQUE

Subchronique : Le bispyribac-sodium technique a été testé avec des rats pendant 13 semaines aux doses de 0, 100, 1000, 10 000 et 20 000 ppm. La dose sans effet nocif observé (NOEL) était de 100 ppm (7,2 mg/kg/jour) chez les mâles et de 1 000 ppm (79,9 mg/kg/jour) chez les femelles. Les effets observés aux doses supérieures comprennent des changements histopathologiques dans le foie, la vessie et le cholédoque; une élévation des GOT, GPT et ALT sériques; et une diminution de gain de masse corporelle. Le bispyribac-sodium technique a aussi été testé chez des chiens pendant 13 semaines aux doses de 0, 30, 100 et 600 mg/kg/jour. La dose sans effet nocif observé (NOEL) était de 100 mg/kg. On a observé des vomissements, de la salivation et des selles molles chez les animaux exposés aux doses de 600 mg/kg/jour. Des changements histopathologiques dans le foie ont aussi été notés chez les mâles soumis aux doses de 600 mg/kg/jour.

Chronique/ Carcinogénicité : Le bispyribac-sodium technique a été testé avec des rats pendant 2 ans aux doses de 0, 20, 200, 3500 et 7 000 ppm chez les mâles et de 0, 20, 200, 5 000 et 10 000 ppm chez les femelles. La dose sans effet nocif observé (NOEL) était de 20 ppm (mâles : 1,1 mg/kg/jour, femelles : 1,4 mg/kg/jour). Les effets observés aux doses supérieures comprennent la diminution de gain de masse corporelle; des modifications des valeurs de certains paramètres de la biochimie hématologique et du sang; et des lésions histopathologiques sur le foie et le cholédoque. Aucune lésion néoplasique n'a été observée. Le bispyribac-sodium technique a été testé chez des souris pendant 18 mois aux doses de 0, 10, 100, 2 500 et 5 000 ppm. La dose sans effet nocif observé (NOEL) était de 100 ppm (14,1 mg/kg/jour) chez les mâles et de 10 ppm (1,7 mg/kg/jour) chez les femelles. Les effets observés aux doses supérieures comprennent une diminution de gain de masse corporelle; une réduction de la masse du foie; une augmentation de la masse des reins; et des changements histopathologiques au foie. Aucune lésion néoplasique n'a été observée. Une étude de toxicité chronique du bispyribac-sodium technique d'une durée de 52 semaines a été conduite chez des chiens aux doses de 0, 10, 100 et 750 mg/kg/jour. La dose sans effet nocif observé (NOEL) était de 10 mg/kg/jour. Les effets observés aux doses supérieures comprennent la salivation, le vomissement et des selles molles; une augmentation de la masse du foie; et des changements histopathologiques du cholédoque.

Effets sur le développement : Le bispyribac-sodium technique a fait l'objet d'une étude de toxicité du développement chez des lapins aux doses de 0, 30, 100 et 300 mg/kg/jour. La dose sans effet nocif observé (NOEL) chez la mère était de 100 mg/kg/jour et pour la toxicité du développement, de 300 mg/kg/jour. Les signes de toxicité chez la mère comprennent une mortalité, des mises bas prématurées et une légère diminution du gain de masse corporelle.

Le bispyribac-sodium technique a fait l'objet d'une étude de toxicité du développement chez des rats aux doses de 0, 100, 300 et 1000 mg/kg/jour. La dose sans effet nocif observé (NOEL) chez la mère était de 1000 mg/kg/jour. La toxicité observée chez la mère à une dose de 1000 mg/kg/jour consistait en une coloration de la région anogénitale.

Reproduction : Le bispyribac-sodium technique a fait l'objet d'une étude de deux ans sur la reproduction des rats aux doses de 0, 20, 1000, et 10 000 ppm. Les doses sans effet nocif observé (NOEL) pour la toxicité systémique chez les adultes, pour les paramètres du développement de la progéniture et pour la reproduction étaient respectivement de 20, 1000 et de 10 000 ppm. La toxicité systémique chez les adultes s'est manifestée par une diminution du gain de masse corporelle et de l'ingestion d'aliments; une augmentation de la masse du foie; et de changements histopathologiques dans le foie et le cholédoque. À 10 000 ppm, la croissance des descendants F1 et F2 a été inhibée.

Mutagénicité : Les résultats des tests suivants effectués avec le bispyribac-sodium technique se sont avérés négatifs : test de Ames (mutation inverse); CHO, aberration chromosomique (in vitro); test de synthèse non programmée de l'ADN; et le test du micronucleus chez la souris.

Pour un résumé des effets néfastes potentiels résultant d'une exposition à ce produit, consulter la section 3. La section 15 présente des renseignements sur la réglementation concernant ce produit.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

TOXOCITÉ AVIAIRE :

Le bispyribac-sodium technique est considéré comme pratiquement non toxique pour les oiseaux sur la base de tests effectués chez les espèces suivantes :

DL ₅₀ par voie orale (Colin de Virginie) :	> 2 250 mg/kg
CL ₅₀ par la diète (Colin de Virginie) :	> 5 620 ppm
CL ₅₀ par la diète (canard colvert) :	> 5 620 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES

Le bispyribac-sodium technique est considéré comme pratiquement non toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques sur la base de tests effectués chez les espèces suivantes :

CL ₅₀ 96 h (crapet arlequin) :	> 100 ppm
CL ₅₀ 96 h (truite arc-en-ciel) :	> 100 ppm
CL ₅₀ 48 h (<i>Daphnia magna</i>) :	> 100 ppm
CL ₅₀ 96 h (vairon à tête de mouton) :	> 100 ppm
CL ₅₀ 96 h (mysis)	> 100 ppm
CE ₅₀ 96 h (dépôt de coquilles d'huîtres)	> 100 ppm

TOXICITÉ ENVERS D'AUTRES ORGANISMES NON CIBLÉS : Le CL₅₀ du bispyribac-sodium technique pour les vers de terre est supérieur à 1000 ppm.

13 : ÉLIMINATION DU PRODUIT

LES USAGERS DOIVENT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON-UTILISÉ DE MANIÈRE CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉTIQUETTE.

Méthodes d'élimination : Consulter les réglementations gouvernementales et les autorités locales pour connaître les méthodes d'élimination approuvées pour ce produit. Éliminer conformément aux lois et règlements applicables.

14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Département des Transports (É.U.) : transport terrestre

Désignation officielle de transport :	Herbicide, sec, non-réglémenté
Désignation chimique de transport :	Bispyribac-sodium

Département des Transports (É.U.), quantité à déclarer (RQ) :	Sans objet
N° PIN/JN :	Sans objet
Classe de risques	Sans objet

15 : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

Réglementation sur les pesticides : Tous les pesticides sont régis en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Conséquemment, les réglementations présentées ci-dessous ne sont pertinentes qu'en cas d'une manipulation ou d'un usage anormal des pesticides. Ceci comprend les flux de déchets provenant des usines de fabrication ou de préparation, de déversements ou d'usages inappropriés des produits et de l'entreposage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

Classe de risques SIMDUT : Indéterminée.

Pour des renseignements sur les effets néfastes potentiels résultant d'une exposition à ce produit, consulter les sections 3 et 11.

16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

RAISON DE L'ÉMISSION : Nouveau produit canadien
N° FS : CAN-0255
N° HOMOLOGATION LPA : 28833
N° DE RÉVISION : 1
DATE DE RÉVISION : 03/04/2008
REMPLECE : Aucune
PERSONNE RESPONSABLE : Valent U.S.A. Corporation, Département Environnement, Santé et Sécurité, 1-925-256-2803.

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FS SONT BASÉS SUR LES DONNÉES DONT NOUS DISPOSONS AU MOMENT DE LA DATE DE RÉVISION CI-DESSUS ET SONT CONSIDÉRÉS COMME JUSTES. COMMUNIQUEZ AVEC VALENT U.S.A. POUR VOUS ASSURER D'AVOIR EN MAIN LA PLUS RÉCENTE FS.

IL EST DE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DES USAGERS DE JUGER SI LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LA PRÉSENTE SONT APPROPRIÉS EN FONCTION DE L'USAGE PRÉVU ET DE LEURS INTENTIONS. BIEN QU'UNE ATTENTION RAISONNABLE AIT ÉTÉ APPORTÉE À LA PRÉPARATION DE CES RENSEIGNEMENTS, VALENT NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION, N'OFFRE AUCUNE GARANTIE ET N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE OU À L'ADÉQUATION DE CES RENSEIGNEMENTS POUR LES INTENTIONS DES USAGERS OU POUR LES CONSÉQUENCES DE LEUR USAGE.

Valent Canada Inc., 2008